

# MAIRIE DE THERINES

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du Conseil du 23 mai 2020

Nombre de membres composant le Conseil : 11 Nombre de membres représentés : 11

Le 23 mai 2020 à 11 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Roland VASSEUR, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents: ASARO Bruno, DELETTRE Marie-Ange, DUCHAUSSOY Rémi, DUFOUR Freddy, GAMARD Guillaume, LEBOVITCH Sylvie, PONTON Françoise, STIEVENARD Julien, VASSEUR Roland,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes : Mme POIRIER Nadège (pouvoir à Mr Roland VASSEUR)

Mme MARINO Sophie (pouvoir à Mme Marie-Ange DELETTRE)

Monsieur Julien STIEVENARD a été désigné comme secrétaire de séance.

## **ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Candidat: Monsieur Roland VASSEUR

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls: 1

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

#### Ont obtenu:

Mr Roland VASSEUR: 9 (neuf) voixMr Rémi DUCHAUSSOY: 1 (une) voix

Mr Roland VASSEUR, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé maire.

## DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de DEUX postes d'adjoints.

#### **ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à...,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### - Election du Premier adjoint

Candidats: Monsieur Bruno ASARO

Monsieur Julien STIEVENARD

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 - bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 11 - majorité absolue : 6

#### Ont obtenu:

Monsieur Bruno ASARO 5 (cinq) voix Monsieur Julien STIEVENARD 5 (cinq) voix Monsieur Rémi DUCHAUSSOY 1 (une) voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour est mis en place

Candidats: Monsieur Bruno ASARO

Monsieur Julien STIEVENARD

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 - bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 11 - majorité absolue : 6

#### Ont obtenu:

Monsieur Bruno ASARO 4 (quatre) voix Monsieur Julien STIEVENARD 6 (six) voix Monsieur Rémi DUCHAUSSOY 1 (une) voix

Monsieur Julien STIEVENARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier adjoint au maire.

### - Election du Second adjoint :

Candidats: Monsieur Bruno ASARO Madame Sophie MARINO

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls: 0

-suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

#### Ont obtenu:

Monsieur Bruno ASARO Madame Sophie MARINO 7 (sept) voix

4 (quatre) voix

Monsieur Bruno ASARO ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL (article L.2121-7 du CGCT)

Mr le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Fin de séance à 12 h 30